



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-02-2026 /

Dossier complet le : 20-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013184/KK P

1 Intitulé du projet

LE PERREUX-SUR-MARNE (94) - Avenue Pierre Brossolette (Construction de 39 logements sur deux niveaux de sous-sol)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LNC ALPHA PROMOTION

Raison sociale

SNC

N° SIRET

81319709200014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BUGAUT

Prénom(s)

Franck

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/CE)., 17C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un programme immobilier de 39 logements, comprenant un parking reparté sur deux niveaux de sous-sol (ANNEXE 10). La démolition de la maison existante sera réalisée préalablement aux travaux de construction.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de réaliser un programme de logements collectifs répondant aux besoins actuels en habitat, tout en optimisant l'utilisation du foncier existant. Il vise à proposer des logements de qualité, conformes aux normes en vigueur, intégrés dans leur environnement urbain et bénéficiant de stationnements en sous-sol afin de limiter l'impact sur l'espace extérieur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux debuteront par la demolition de la maison existante. Ils se poursuivront par les travaux de terrassement necessaires a la realisation de deux niveaux de sous-sol destines au stationnement. La construction du batiment de logements sera ensuite realisee, comprenant le gros oeuvre, le second oeuvre et les amenagements exterieurs. Les acces, reseaux et raccordements seront realises conformement aux prescriptions techniques et reglementaires en vigueur.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le projet sera destine a l'habitation, avec l'occupation des logements par des residents et l'utilisation du parking en sous-sol par les occupants. Le fonctionnement du site n'engendrera pas de nuisances particulieres autres que celles liees a un usage residentiel courant. En phase de demantelement, les constructions pourront faire l'objet d'une deconstruction ou d'une demolition, conformement a la reglementation en vigueur a la date des travaux, avec une gestion et une evacuation des dechets vers des filieres adaptees.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau : Rubrique 1.2.2.0 (article R214-1 du Code de l'Environnement) : Rabattement de nappe en phase chantier dont les debits seront de l'ordre 33,7 a 134,2 m³/h, soit un debit superieur a 80 m³/h (ANNEXE 7).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher nette Estimation des superficies imperméabilisées Superficie du terrain imparti au projet Nombre de logement Nombre de places de parking	(2231, m²) (543, m²) (783, m²) (39, Sans unite) (41, Sans unite)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 204 Voie : Avenue Pierre Brossolette

Lieu-dit :

Localité : 204 Avenue Pierre Brossolette 94170 Le Perreux-sur-Marne

Code postal : 94170 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°30'43"E Lat. : 48°50'3"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de la commune du Perreux-sur-Marne Zone UB1b

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Compte tenu de la distance et de la localisation du site par rapport a la ZNIEFF la plus proche (1,6 km au nord) nommée « FRICHE DE LA " BONNE EAU " A VILLIERS-SUR-MARNE » (code : 110030010), le projet au droit du site n'aura aucune influence sur ces zones naturelles protégées.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le territoire communal du Perreux-sur-Marne ne comprend pas et n'est pas situé à proximité d'un site classé Protection du Biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le territoire du Perreux-sur-Marne ne compte aucune Réserve naturelle ou PNR.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département du Val de Marne - PPBE 2024-2028 - Décembre 2024 PPBE de la commune du Perreux-sur-Marne - Aout 2017 Le site se situe dans un environnement sonore eleve car il est a proximite immediate de l'avenue Pierre Brossolette etant tres circulante. L'indicateur Lden de la zone donne se situe
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le secteurs n'est pas concerne par un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le secteur concerne se situe en milieu urbain dense. En effet, un suivi piezometrique a ete realise au droit du site, presentant des niveaux d'eau entre 4,3 / 4,6 m de profondeur, suggerant que le sol ne montre aucun signe d'engorgement en eau jusqu'en subsurface. Par consequent, les conditions au droit et a proximite du projet ne sont pas favorables au developpement d'une zone
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	1) Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) des cours d'eau de la Marne dans le département du Val-de-Marne 2) Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain differentiels consecutifs a la
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	1) Approbation le 12 novembre 2007 2) Approbation le 21 novembre 2018 Le projet est situe au sein d'une zone inondable par debordement de la crue de la Marne
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	La presence dans les sols d'anomalies en metaux lourds, dans les terrains restant en place dans le cadre du projet d'amenagement, au droit des espaces paysagers projetes, jusqu'a 1,7 m de profondeur maximum (ANNEXE 8)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune du PERREUX-SUR-MARNE (94) se trouve dans la zone de repartition des eaux de la nappe de l'Albien (nappe captive), tres profonde par rapport a la nappe alluviale d'accompagnement de la Marne circulant dans les Alluvions Quaternaires au droit du projet. Ainsi, le projet impactera uniquement la nappe alluviale d'accompagnement de la Marne et n'est donc pas
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas situe dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La commune n'est pas concernee par un site inscrit ou classe.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La commune du Perreux-sur-Marne ne comprend aucun site Natura 2000 dans son perimetre. D'apres la consultation de l'INPN, la zone Natura 2000 la plus proche serait de type ZPS (« Sites de Seine-Saint-Denis » - FR1112013), localisee a environ 3,5 km au sud du site d'etude. Elle ne devrait pas etre impactee par le projet (ANNEXE 5)
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans le perimetre d'un site classe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase chantier, il est prévu un rabattement de la nappe d'eau souterraine pendant 6 mois par la mise en place d'un système de pointes filtrantes permettant d'assécher l'ensemble de la fouille et d'améliorer ainsi la tenue des terrains. Les eaux d'exhaure seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la commune du Perreux-sur-Marne. Le rayon d'incidence du rabattement est estimé entre 100 m et 200 m.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terres excédentaires liées au terrassement seront évacuées vers une plateforme de gestion spécialisée car il ne seront pas réutilisées. Il n'y aura donc pas d'impact au droit et aux alentours du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	En phase chantier (22 mois), la base-vie sera raccordee au reseau d'alimentation d'eau potable et au reseau d'assainissement de la commune du Perreux-sur-Marne. En phase definitive, le batiment construit sera raccordee au reseau d'alimentation d'eau potable et au reseau d'assainissement de la commune du Perreux-sur-Marne. Toutes les predispositions seront prises pour se raccorder
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations/degradations/destructions de la biodiversite existante car il se situe en contexte urbain.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans ou a proximite d'un site Natura 2000 (ANNEXE 5).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	D'apres le site Georisque, le projet ne se situe pas a proximite d'un site reference ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le terrain se trouve en partie dans une zone d'alea moyen, vis-a-vis du phenomene de retrait / gonflement des argiles. Le site serait localise au sein des enveloppes approchees des inondations potentielles du cours d'eau et dans une zone potentiellement sujette aux debordements de nappe (secteur rouge, fiabilite forte), d'apres la carte des zones sensibles aux remontees de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'impact du projet sur la pollution atmospherique est negligeable en phase chantier et en phase definitive.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	D'apres le Dossier Departemental des Risques Majeurs (DDRM) du departement du Val-de-Marne publie en mai 2023, le departement est concerne par des risques sanitaire (ANNEXE 9)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendra des déplacements de véhicules légers et lourds (engins de chantier) pendant toute la phase des travaux
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'influence du bruit n'aura lieu que durant la phase chantier du projet (22 mois). Cette zone d'influence est estimée à un rayon de 200 m.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site se situe dans un environnement sonore élevé car il est à proximité immédiate de l'avenue Pierre Brossolette. L'indicateur Lden de la zone donne se situe entre 60 et 65 dB (A) (ANNEXE 6)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase chantier et définitive, aucune odeur particulière ne sera engendrer.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné, à notre connaissance, par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	L'influence des vibrations n'aura lieu que durant la phase chantier du projet (22 mois). Cette zone d'influence est estimée à un rayon de 200 m.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Les vibrations actuelles sur le secteur du projet seraient principalement liées aux voies de circulation actives environnantes, notamment l'avenue Pierre Brossolette.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase définitive, les émissions lumineuses générées par les logements seront faibles. En phase chantier, un éclairage pourra être mis en place ponctuellement en fonction des conditions de chantier
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les émissions lumineuses de la zone d'étude sont principalement constituées par l'éclairage public alentours.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'influence des rejets de poussières dans l'air n'aura lieu que durant la phase chantier du projet (22 mois). Cette zone d'influence est estimée à un rayon de 200 m.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet des eaux d'exhaure de nappe d'eau souterraine lors de la phase de rabattement de nappe en phase chantier (6 mois).
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Rejet des eaux d'exhaure de nappe d'eau souterraine lors de la phase de rabattement de nappe en phase chantier (6 mois).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Rejet des eaux usées en phase chantier (raccordement de la base-vie) et en phase définitive (raccordement du bâtiment construit). Ces eaux seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la commune du PERREUX-SUR-MARNE (94).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets non dangereux, inertes, dangereux lors de phase chantier (22 mois). Ceux-ci seront envoyés vers les plateformes de gestion de déchets spécifiques. Il n'y aura donc pas d'impact au droit et aux alentours du projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural et culturel de la commune car il sera circonscrit à l'emprise du projet. De plus, il n'est pas situé dans un périmètre de protection de monument historique. Le site n'est pas non plus situé sur un site archéologique particulier. Enfin, aucun impact sur le paysage n'est à prévoir car le projet est situé dans une zone fortement urbanisée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) et sur l'usage du sol car le projet sera à usage de logement, tout comme l'état existant de la parcelle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerne.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerne de par la localisation du site du projet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Après un examen détaillé de l'environnement initial du site projeté, le futur projet immobilier n'est pas concerné par l'un des périmètres des milieux naturels suivants : (1) Espaces naturels sensibles (ENS) ; (2) Espaces Boisés Classes (EBC) et paysage protégé ; et (3) zones à flore et faune protégée ou menacée. Par ailleurs, au regard des informations documentées dans l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Perreux-sur-Marne, le site du projet n'est pas non plus concerné par : (1) une Réserve nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) ; (2) une Réserve de Biosphère (RB) ; et (3) une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour ce qui concerne l'aspect visuel, le maître d'ouvrage mettra en œuvre des mesures techniques et organisationnelles visant à réduire ou supprimer l'impact des travaux au voisinage du site avec par exemple la mise en place d'une clôture autour du chantier d'au moins deux mètres de haut. En ce qui concerne la sécurité sur le chantier, les équipements et personnels de chantier sont éprouvés et expérimentés en matière de construction de logement. En outre, un document de sécurité et de santé précisera les modalités d'accès et de circulation sur le site. Le chantier sera balisé, clos et interdit au public par voie d'affichage. Afin de limiter l'impact sonore du chantier, les activités les plus génératrices de nuisances sonores seront réalisées uniquement de jour. Pour ce qui concerne les risques de pollution des sols et de la nappe d'eau souterraine, ils sont réduits, sinon éliminés, par l'évacuation des résidus solides de chantier vers des sites de stockage et de traitement agréés.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TOHME

Prénom Michael

Qualité du signataire RESPONSABLE ETUDES

À ISSY-LES-MOULINEAUX

Fait le 05-02-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)